

Justificatif d'une absence dans le cadre d'un examen

Document à photocopier si nécessaire

Le.....

Je soussigné(e).....médecin,
engage ma responsabilité en attestant que l'état de santé de
M. ou Mellene permet pas le passage d'une épreuve
certificative comptant pour l'obtention de l'examen.

Cet état de santé nécessite..... jours de repos duau.....

Signature et cachet du médecin

Rappel du règlement du CCF

Absences :

Toute absence doit être signalée à la M.F.R. en début de matinée et faire l'objet d'un justificatif écrit fourni au plus tard dans les 72 h. toute absence non justifiée dans ces délais, **lors d'un contrôle certificatif en cours de formation (CCF) entraînera un 0 à l'épreuve correspondante.**

Le chef d'établissement est seul juge pour valider le motif de l'absence, il appréciera le justificatif avant de valider ou rejeter celui-ci.

Si le justificatif est validé une épreuve de remplacement sera mise en œuvre.

En cas d'absences répétées, l'établissement a l'obligation de prévenir les instances compétentes notamment le ministère de tutelle.

MFR PEYREGOUX

Formations Initiales E.A. et Professionnelles • Secteurs Sanitaire et Social & Restauration

4° et 3° E.A. • Capa Services Aux Personnes et Vente en Espace Rural (SAPVER) • BAC PRO Services Aux Personnes et Aux Territoires (SAPAT)

C.F.A. réseau MFR Occitanie : CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance (AEPE) • CAP et Titre Pro Cuisine
CAP Production et Service en Restaurations (PSR) • CAP Commercialisation et Service • Prépa VAE • FORMATION CONTINUE

252 chemin de la Roque • 81440 Peyregoux • 05.63.82.20.20 • mfr.peyregoux@mfr.asso.fr • www.mfr-peyregoux.fr

